

Inspection professionnelle

Frais d'inspection 2024-2025

En vue de permettre à l'Ordre des CPA du Québec de faire face aux dépenses requises pour l'application des dispositions du Code des professions concernant l'inspection professionnelle, le Conseil d'administration a résolu, lors de sa réunion du 22 février 2024, de fixer les frais facturés par l'Ordre de la façon suivante :

Tarification

Frais perçus à chaque inspection professionnelle pour chaque établissement inspecté

Inspection régulière

Premier CPA pratique composée d'audit ou d'évaluation d'entreprise	1 755 \$
Premier CPA pratique composée de fiscalité (planification fiscale)	1 755 \$
Premier CPA pratique composée d'examen avec services-conseils	1 755 \$
Premier CPA pratique composée d'examen avec ou sans compilation	1 530 \$
Premier CPA pratique composée de services-conseils avec ou sans compilation	1 530 \$
Premier CPA pratique composée uniquement de déclaration d'impôts de société	1 530 \$
Premier CPA pratique composée uniquement de compilation	900 \$
Par CPA additionnel *	900 \$
Par dossier d'émetteur assujéti ou entité d'intérêt publique inspecté par l'Ordre (en plus des frais de base)	2 835 \$

* Plafond

- Cabinet de 96 à 150 CPA	87 000 \$
- Cabinet de 151 à 200 CPA	98 500 \$
- Cabinet de 201 CPA à 250	110 000 \$

Membre ayant une clientèle restreinte (valeur des services professionnels offerts** de 25 000 \$ ou moins)

Premier CPA pratique composée d'audit, examen et compilation	1 370 \$
Premier CPA pratique composée d'audit et examen	1 215 \$
Premier CPA pratique composée d'audit et compilation	1 120 \$
Premier CPA pratique composée d'examen et compilation	1 010 \$
Premier CPA pratique composée uniquement d'audit, d'évaluation d'entreprise ou de fiscalité	890 \$
Premier CPA pratique composée uniquement d'examen, de services-conseils ou de déclaration d'impôts de société	800 \$
Premier CPA pratique composée uniquement de compilation	480 \$
Premier CPA offrant d'autres services professionnels	480 \$
Par CPA additionnel	480 \$

Suivis post-inspection

Membres qui sont tenus de faire réviser des dossiers pour un stage de perfectionnement	
- Montant de base (seulement si le stage n'est pas suivi d'une réinspection)	250 \$
- Tarif horaire	200 \$
Membres qui sont tenus de faire valider leur plan d'action	
- Montant de base	500 \$
- Tarif horaire	200 \$

Réinspection complète (comptabilité publique)

Tarif de base - Audit, examen, compilation	3 735 \$
- par associé (ou équivalent) supplémentaire	1 650 \$
Tarif de base - Examen et compilation	2 425 \$
- par associé (ou équivalent) supplémentaire	1 050 \$
Tarif de base - Compilation	1 350 \$
- par associé (ou équivalent) supplémentaire	675 \$

Réinspection partielle

Audit, évaluation d'entreprise ou fiscalité	2 705 \$
- par associé (ou équivalent) supplémentaire	1 350 \$
Examen, services-conseils ou déclarations d'impôts de société	2 040 \$
- par associé (ou équivalent) supplémentaire	1 050 \$
Compilation	1 350 \$
- par associé (ou équivalent) supplémentaire	675 \$
Présentation financière	
- Montant de base	500 \$
- Tarif horaire	200 \$
Normes canadiennes de gestion de la qualité - NCGQ 1 et 2	680 \$
Normes canadiennes de gestion de la qualité - NCGQ 1 et 2 COMPILATION	250 \$

Autres frais

Continuité d'inspection pour l'obtention du statut de milieu de stage préapprouvé	790 \$
Annulation d'un rendez-vous d'inspection	750 \$
En défaut d'envoyer les questionnaires dans les délais (30 jours avant)	340 \$

** Consultez la [liste des services professionnels](#) qu'un CPA peut offrir sur le site Web de l'Ordre.